

Discours de Nicolas Dubourg - 14 janvier 2021

Prise de parole préparée par Nicolas Dubourg à l'occasion de la tenue le 14 janvier 2021 de la réunion annuelle du comité ministériel égalité femmes hommes, mais **qui lui a été refusée**.

Madame la Ministre,

Le Syndeac que je représente, salue la détermination du travail engagé par la Haute fonctionnaire, Madame Agnès Saal, et le ministère de la Culture : le financement par le ministère de la Culture, de **la cellule d'écoute et d'alerte est une très bonne chose** : mise en œuvre dans le cadre du plan de la Fesac cosigné des employeurs et salariés, le soutien psychologique et juridique proposé aux personnes victimes de violences sexuelles et sexistes est maintenant opérationnel. C'était une décision primordiale qui s'est concrétisée cette année.

Le comptage des œuvres de femmes diffusées dans les réseaux labellisés

La feuille de route que nous avons reçue pour 2020 – 2022, pointe, à juste titre, le problème récurrent de la place des femmes dans la programmation du spectacle vivant, notamment dans le secteur du service public de l'art et de la culture. Nous ne nous satisfaisons pas d'être les derniers de la classe, et c'est la raison pour laquelle le Syndeac engage une action concrète de comptage.

Pour mémoire, le principe d'objectifs de progression chiffrés a été adopté à l'unanimité par le comité ministériel de 2015 ; il a été inscrit dans la feuille de route 2018-2022 lors du comité de février 2018 présidé par Françoise Nyssen. Nous sommes en fin 2020 et les services ne disposent toujours pas des chiffres de l'année 0 pour pouvoir mettre en œuvre le rééquilibrage et le suivi ! Ce quinquennat est sur le point de s'achever sans que rien n'ait bougé ni même commencé sur ce point précis !

C'est la raison pour laquelle **le Syndeac a décidé de travailler avec « Les archives du spectacle »** pour mettre en œuvre ce comptage, qui concernera nos adhérents, les établissements labellisés et les grands opérateurs relevant du service public du spectacle vivant (non musical). Les chiffres des saisons 2018-2019 et 2019-2020 seront disponibles en début d'année 2021 (sans doute mi-février), et nous les rendrons évidemment publics.

Le Syndeac s'est par ailleurs engagé par une motion adoptée par son Conseil national, à dépasser les objectifs de progression définis dans la feuille de route ministérielle.

Le travail de comptage se poursuivra chaque année selon la même modalité stabilisée, et nous aurons dès lors les instruments permettant d'observer finement les évolutions, toujours dans une vision pluriannuelle. L'État aura ainsi à sa disposition, grâce à notre action syndicale, un outil opposable dans le cadre des CPO que nos adhérents signent avec leurs partenaires publics.

L'égalité d'accès aux moyens de production

La place des femmes dans l'écosystème, n'est cependant pas la responsabilité exclusive des opérateurs. Le Syndeac a obtenu cette année que les chiffres genrés des aides à la production de l'État aux équipes artistiques soient diffusés. **Ces chiffres sont cinglants et doivent donc évoluer vite et fort !** En 2019, pour le théâtre, seulement 22 % des équipes aidées par l'État

sont dirigées par des femmes, et ces 22 % rassemblent seulement 18,5 % des moyens distribués.

La façon dont les moyens de production de l'État sont orientés est déterminante. Nous plaidons depuis des semaines pour que des **mesures fléchées en faveur des équipes artistiques** soient adoptées : ces mesures (plan de relance et budget 2021) **devront être priorisées vers les équipes artistiques dirigées par des femmes, à un niveau garanti d'au moins 33 %**. Nous insistons également pour que **les nouveaux conventionnements** s'orientent prioritairement vers des équipes dirigées par des femmes : un nouveau conventionnement ne doit plus signifier la fin d'un autre. A cet égard, nous vous alertons sur des réponses très différentes selon les directions régionales, le besoin d'harmonisation de vos services est impératif.

La problématique de l'accès aux moyens de production concerne à la fois le bas de l'échelle, par l'entrée en conventionnement, mais **aussi le haut de l'échelle : les conventionnements à plus 100 000 € ne concernent que 13 équipes féminines, et il n'y aucune équipe dirigée par une femme à percevoir plus de 150 000 € ! L' « excellence artistique » ne tombe pas du ciel dans le spectacle vivant, elle réclame de l'argent, et à haut niveau, les femmes sont exclues**. Comme elles sont encore trop exclues des nominations à la tête des lieux les plus dotés...

Nominations à la tête des labels

Nous vous avons alerté cette année, par courrier (qui n'a reçu ni réponse ni suite), de notre inquiétude sur les procédures de nomination. **Le principe des listes courtes paritaires ne doit plus supporter d'exception (même quand des binômes postulent)**. Nous nous lassons de devoir écrire des communiqués de presse à chaque liste qui ne répond pas à cette exigence. Nous devons prendre ce sujet à bras le corps, pour ce qu'il signifie. Le plafond de verre est réel, les critères des annonces sont souvent dissuasifs pour nombre de femmes (**sur la diffusion, sur la direction passée d'un équipement similaire et sur la notoriété notamment**).

Enfin, ne nous le cachons pas : il n'est pas acceptable que les fuites de l'administration centrale préjugent d'une procédure en cours : **les femmes ne veulent plus faire de la figuration**. Ce sujet est sérieux. Il nécessite une concertation étroite et un suivi rigoureux. Nous en serons volontiers partenaires.

Notre volonté d'agir est sans faille et l'action que vous conduisez y fait écho. Nous sommes convaincus qu'un mouvement est lancé. Il nécessite un suivi constant, une mobilisation permanente, et **la mise en œuvre concrète des mesures en cas de non-respect des objectifs**.

La problématique de l'éga-conditionnalité des aides de l'État, sujet souvent évoqué mais peu travaillé, nécessiterait un groupe de travail dans le cadre du CNPS, pour en mesurer la faisabilité, l'opérationnalité, au regard des données que nous aurons livrées l'an prochain.

Je vous remercie.